

LOIS DU JEU FUTSAL JEUNES
U19 - U18 - U18F - U16 - U15 - U15F
U14 - U13 - U13F - U11 - Poussines

Loi I – TERRAIN DE JEU

Terrain

Terrain de handball

Surface de réparation

Zone des 6m

Point de réparation

A 6 m, perpendiculairement au milieu de la ligne de but

Zone de remplacement

D'une largeur de 5m, sur la touche côté banc, à 5m de part et d'autre de la ligne médiane

Buts

Buts de handball, fixés au sol ou au mur, d'une largeur de 3m et d'une hauteur de 2m

Loi II – BALLON

Ballon

Pour toutes les catégories, utilisation du ballon Futsal n°4 en cuir.

Loi III – NOMBRE DE JOUEURS(SES)

Joueurs(ses)

5 joueurs(ses) dont 1 gardien(ne) + 7 remplaçant(e)s volant(e)s au maximum (**pour l'ensemble du tournoi en cas de plusieurs matchs**).

Pour débiter la partie, chaque équipe doit comporter au moins 3 joueurs(ses) équipé(e)s dont 1 gardien(ne) sur le terrain.

En U13, U13F, U11 et Poussines, 5 joueurs(ses) dont 1 gardien(ne) + 5 remplaçant(e)s volant(e)s au maximum.

Pour débiter la partie, chaque équipe doit comporter au moins 4 joueurs(ses) équipé(e)s dont 1 gardien(ne) sur le terrain.

La rencontre doit être arrêtée si une équipe réunit moins de 3 joueurs(ses) sur le terrain (gardien(ne) compris(e)) suite à expulsion ou blessures. Application du règlement du football de plein air.

Remplacement

Les joueurs(ses) remplaçant(e)s et remplacé(e)s doivent entrer et sortir par la zone de remplacement de leur propre équipe, le (la) remplaçant(e) n'entrant que lorsque le (la) joueur(se) remplacé(e) est sorti(e) et après avoir donné son chasuble au(à la) joueur(se) qu'il (ou elle) remplace.

Tout remplacement non conforme est sanctionné d'un coup franc indirect et d'un avertissement au(à la) joueur(se) fautif(ve). Le jeu reprend par un CFI exécuté à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu.

Le (la) gardien(ne) de but peut être remplacé(e) par le (la) deuxième gardien(ne) de but de son équipe, ou par tout autre joueur(se) inscrit(e) sur la feuille de match, sans attendre un arrêt du jeu. Il (elle) devra attendre la sortie du (de la) gardien(ne) titulaire, avant de pouvoir pénétrer sur le terrain, tout en passant par la zone de remplacement et tout en étant en tenue de gardien(ne) de but.

En U13, U13F, U11 et Poussines, les remplacements se font en tapant dans la main du (de la) coéquipier(e) au niveau de la ligne médiane.

Joueur(se) expulsé(e)

Le (la) joueur(se) exclu(e) ne pourra pas revenir dans le match ni s'asseoir sur le banc des remplaçant(e)s.

L'équipe pourra être complétée après 2 minutes ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces 2 minutes.

Si c'est l'équipe en infériorité numérique qui marque un but, elle poursuivra le jeu sans modification jusqu'au terme des 2 minutes.

Si les 2 équipes jouent toutes deux à 4 ou à 3 et qu'un but est marqué, elles resteront à 4 ou à 3.

Le (la) joueur(se) exclu(e) sera suspendu(e) automatiquement pour le match suivant de son équipe.

Nota :

Si un(e) joueur(se) commet « une faute grave » :

- D'indiscipline envers l'arbitre,
- De violence ou brutalité,

Il (elle) se verra signifier son interdiction de jouer pour toute la journée ou la soirée. Cette interdiction est prise par le comité d'organisation, composé du chronométreur, du délégué officiel, d'un arbitre et d'un représentant du club organisateur, et sans préjuger des autres sanctions qui pourraient lui être infligées par les instances officielles, eu égard à la gravité de la faute commise.

L'arbitre mentionnera cette décision sur la feuille de match de l'équipe concernée et fera suivre le document à la commission compétente, qui jugera sur la sanction administrative à appliquer.

L'équipe jouera ses matchs suivants avec 5 titulaires et 6 remplaçant(e)s.

En U13, U13F, U11 et Poussines, l'équipe jouera ses matchs suivants avec 5 titulaires et 4 remplaçant(e)s.

Loi IV – EQUIPEMENT DES JOUEURS(SES)

Les maillots sont numérotés. Les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match.

Le (la) gardien(ne) est autorisé(e) à porter un pantalon long.

Même équipement qu'en football de plein air, mais chaussures type « Tennis » ou cuir moulé à semelles claires sans crampons.

Loi V – ARBITRES

L'arbitre (ou les arbitres) est désigné par la commission compétente.

En cas d'absence de l'arbitre, il sera fait appel à un arbitre neutre présent ou à défaut à un membre licencié des deux équipes en présence après tirage au sort.

En aucun cas l'absence d'arbitre n'est un motif de report de match.

Loi VI – DUREE DE LA PARTIE

Si plusieurs matches dans la même soirée, lors des tournois de la LAFa, les périodes de jeu dépendront de la formule de la compétition (nombre de matches à disputer).

Les deux dernières minutes de chaque rencontre seront jouées en temps réel de jeu, c'est-à-dire que le chronométreur arrêtera le chrono à chaque interruption de jeu lors des phases finales départementales et régionales (sauf décision d'extension complémentaire aux phases éliminatoires par les Sections Futsal des CCJ).

A la fin d'une des périodes : si le ballon a été frappé en direction du but, le chronométreur ou les arbitres attendent que le tir finisse sa course et ait eu son plein effet pour signaler la fin de la partie. Si un but est marqué directement, il sera accordé.

Il sera également accordé si le ballon, avant de rentrer dans le but, touche le (la) gardien(ne) de but ou un(e) autre joueur(se) de l'équipe du (de la) gardien(ne) de but, les poteaux, la barre transversale ou le sol avant de franchir la ligne de but entre les poteaux et sous la transversale.

Loi VII – COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU

Mêmes règles que le football de plein air, mais les adversaires se placent à 3m.

Un but ne peut être marqué directement sur un coup d'envoi.

Sur une balle à terre, un but marqué directement ne sera pas accordé. Si le ballon est expédié directement dans le but de l'équipe adverse du (de la) joueur(se) qui a touché le ballon lors de l'exécution, un coup de pied de but sera accordé à l'équipe en défense.

Si le ballon est expédié directement dans le but de l'équipe du (de la) joueur(se) qui a touché le ballon lors de l'exécution, un coup de pied de coin sera accordé à l'équipe en attaque.

Loi VIII – BALLON EN JEU OU HORS DU JEU

Mêmes règles que le football de plein air.

Si le ballon, après dégagement ou autre action involontaire, frappe le plafond, il y aura remise en jeu par une rentrée de touche au pied, à l'endroit le plus proche de la verticale de l'impact, et ce en faveur de l'équipe adverse dont le (la) joueur(se) aura touché ou joué le ballon en dernier.

Loi IX – BUT MARQUE

Mêmes règles que le football de plein air, mais adversaires à 3m pour la remise en jeu.

Lors d'une rentrée de touche, un coup franc ou un coup de pied de coin, si un(e) joueur(se) tire directement dans son propre but, le but ne sera pas accordé et le jeu reprendra par un coup de pied de coin accordé à l'adversaire.

Loi X – HORS-JEU

L'infraction du hors-jeu n'existe pas en futsal.

Loi XI – FAUTES ET INCORRECTIONS

Coup franc direct :

Mêmes règles que le football de plein air, sauf que les tacles et les charges sont interdits. Exception pour le (la) gardien(ne) de but, qui peut faire un tacle régulier dans sa propre surface de réparation.

Coup franc indirect :

Mêmes règles que le football de plein air, y compris pour le (la) gardien(e) de but.

Avertissement :

Mêmes motifs qu'au football de plein air.

Exclusion temporaire :

Elle concerne toutes les catégories de jeunes, sauf les U13F, U11 et Poussines.

Même motif qu'au football de plein air : « désapprouver avec véhémence les décisions de l'arbitre ».

La durée de l'exclusion est de deux minutes, indépendamment de la durée du match et de la façon de chronométrer la rencontre (temps effectif de jeu ou match sans arrêt du chrono).

Le (la) joueur(se) exclu(e) ne pourra pas revenir dans le match avant la fin effective des deux minutes d'exclusion, il (elle) devra s'asseoir sur le banc des remplaçant(e)s.

- L'équipe pourra être complétée après 2 minutes ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces 2 minutes.

- Si c'est l'équipe en infériorité numérique qui marque un but, elle poursuivra le jeu sans modification jusqu'au terme des 2 minutes.

- Si les 2 équipes jouent toutes deux à 4 ou à 3 et qu'un but est marqué, elles resteront à 4 ou à 3.

Le restant de la procédure est identique à celle du football de plein air.

Expulsion :

Mêmes motifs qu'au football de plein air.

Le (la) joueur(se) exclu(e) ne pourra pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçant(e)s.

En ce qui concerne le(la) gardien(ne) de but :

- Après intervention dans le cadre d'une action de jeu : idem football de plein air (selon la catégorie d'âge).

- Passe en retrait au (à la) gardien(ne) : idem football de plein air (selon la catégorie d'âge).

- Le (la) gardien(ne) ne peut pas marquer directement de la main.

- **Le (la) gardien(ne) sera pénalisé(e) d'un coup-franc indirect si après avoir joué le ballon, il(elle) le retouche dans sa propre moitié de terrain sur une passe volontaire avec une partie quelconque du corps d'un(e) coéquipier(e) avant que le ballon n'ait été joué ou touché par un(e) adversaire. Ce point du règlement concerne uniquement les catégories U16, U18 et U19.**

Loi XII – COUPS FRANCS

Les coups francs sont directs ou indirects, sauf pour les catégories U13, U13F, U11 et Poussines (voir ci-dessous).

L'adversaire du tireur doit se trouver au moins à 5m du ballon.

Si le (la) joueur(se) chargé(e) d'exécuter le coup franc utilise plus de 4 secondes pour le faire, l'arbitre accordera un coup franc indirect à l'équipe adverse.

Un coup franc indirect accordé à l'équipe en défense dans sa surface de réparation peut être joué de n'importe quel endroit de celle-ci.

Un coup franc indirect accordé à l'équipe en attaque dans la surface de réparation adverse doit être joué de la ligne de réparation (ligne des 6m), de l'endroit le plus proche d'où a eu lieu l'infraction.

En U13, U13F, U11 et Poussines, tous les coups-francs sont directs - adversaire à 5m.

Cependant une faute passible d'un coup franc indirect dans la surface de réparation, contre l'équipe en défense, donnera lieu à un coup franc direct, qui devra être exécuté depuis la ligne de la surface de réparation (6m) au point le plus proche de l'endroit de la faute.

L'équipe adverse pourra constituer un « mur » à au moins 5m du ballon.

Loi XIII – COUP DE PIED DE REPARATION

Exécution sur la ligne des 6m au point de réparation fixé.

Les joueurs(ses) se placent à l'extérieur de la zone de réparation et à 5m minimum du point de réparation et derrière celui-ci (sauf gardien(ne) et tireur).

Le (la) gardien(ne) de but devra rester sur sa ligne de but.

Loi XIV – RENTREE DE TOUCHE AU PIED

Remise en jeu du pied à l'intérieur du terrain à l'endroit de la sortie du ballon.

Le ballon, immobile, devra être placé sur la ligne de touche, ou tout au plus à 25cm hors du terrain dudit endroit et le (la) joueur(se) chargé(e) de la remise en jeu devra avoir une partie quelconque de chaque pied sur la ligne de touche ou à l'extérieur de celle-ci.

Le ballon est en jeu dès l'instant où il se trouve sur le terrain de jeu.

Si le ballon n'entre pas sur le terrain de jeu, les arbitres feront rejouer la rentrée de touche par un(e) joueur(se) de l'équipe adverse de celle qui en avait bénéficié.

La rentrée de touche doit être effectuée dans les 4 secondes. Dans le cas contraire, la remise en jeu sera exécutée par un(e) joueur(se) de l'équipe adverse.

Les joueurs(ses) de l'équipe adverse doivent se trouver à une distance minimale de 5m de l'endroit où se trouve le ballon.

Loi XV – SORTIE DE BUT

Après la sortie de but, le ballon est remis en jeu, à la main, par le (la) gardien(ne) de but, et ce depuis sa surface de réparation.

Le dégagement du ballon doit être effectué dans les 4 secondes.

Il pourra relancer à n'importe quel endroit du terrain, y compris dans la moitié de terrain adverse.

Loi XVI – COUP DE PIED DE COIN

A l'intersection de la ligne de touche et de la ligne de but.

Adversaire à 5m minimum du ballon.

Exécuté dans les quatre secondes sinon sortie de but en faveur du (de la) gardien(ne) de but en défense (à condition que les joueurs(ses) adverses aient respecté la distance réglementaire).

DISPOSITIONS SPECIFIQUES - CRITERIUM ET CHAMPIONNAT -

CHAMPIONNAT ET CRITERIUM

En cas de match nul après le temps règlementaire lors d'une rencontre de championnat ou de critérium futsal, il n'y aura pas de prolongations, ni de tirs au but.

ATTRIBUTION DES POINTS EN CHAMPIONNAT ET EN CRITERIUM

Match gagné :	3 points
Match nul :	1 point
Match perdu :	0 point
Match perdu par forfait ou pénalité:	-1 point

AUTRES POINTS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES CRITERIUMS

1. Participation aux rencontres : en complément du paragraphe 1 de l'article 54 bis des Règlements de Ligue, dans les catégories U11, U13, U15 et U18, une équipe inférieure engagée en critérium ne pourra faire figurer sur la feuille de match qu'au maximum 2 joueurs ayant participé à tout ou partie des 2 derniers matches en plein air de ou des équipes supérieures.
2. Le joueur « Double Licence » peut donner la priorité à l'équipe de son club spécifique Futsal et devra alors terminer le critérium avec cette équipe. Les joueurs qui débutent le critérium avec une équipe d'un club donné, ne pourront plus jouer avec une équipe d'un autre club et devront terminer le critérium avec l'équipe de la première rencontre, sauf en cas de changement de club.
3. Concernant l'article 2, les commissions idoines pourront contrôler les feuilles de match et sanctionner les joueurs ou clubs en infraction.
4. Toute équipe absente lors d'un plateau comptant pour le 1^{er} tour du critérium perdra toute chance de qualification lors d'un tournoi ultérieur ou perdra sa qualification si celle-ci avait été obtenue lors d'un tournoi précédent.
5. En cas de forfait d'un club sur l'une des journées de Critérium, les résultats de ce club seront neutralisés, ceci afin de ne pas influencer le classement final.

AUTRES POINTS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES CHAMPIONNATS

1. Participation aux rencontres : en complément du paragraphe 1 de l'article 54 bis des Règlements de Ligue, dans les catégories U13, U14, U15, U16 et U18, une équipe inférieure engagée en championnat ne pourra faire figurer sur la feuille de match qu'au maximum 2 joueurs ayant participé à tout ou partie des 2 derniers matches en plein air de ou des équipes supérieures.
2. Si un club dispose de plusieurs équipes qui disputent le championnat DH, Excellence ou Promotion, il pourra inscrire chacune de ses équipes. Toutefois, dans un même groupe, il ne pourra y avoir 2 équipes du même club (sauf sur le plateau final en cas de qualification des 2 équipes).
3. Le joueur « Double Licence » peut donner la priorité à l'équipe de son club spécifique Futsal et devra alors terminer le championnat avec cette équipe. Les joueurs qui débutent le championnat avec une équipe d'un club donné, ne pourront plus jouer avec une équipe d'un autre club et devront terminer le championnat avec l'équipe de la première rencontre, sauf en cas de changement de club.
4. Concernant l'article 3, les commissions idoines pourront contrôler les feuilles de match et sanctionner les joueurs ou clubs en infraction.
5. En cas de forfait d'un club sur l'une des 2 journées de championnat, les résultats de ce club seront neutralisés, ceci afin de ne pas influencer le classement final.

DISPOSITIONS COMMUNES AU CHAMPIONNAT ET AU CRITERIUM POUR DEPARTAGER LES EQUIPES EN CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT GENERAL

Les équipes seront départagées dans l'ordre comme suit :

- Classement par points entre les équipes ex-æquo (prise en compte des points dans les rencontres qui les ont opposées) .
- En cas d'égalité au classement par points, prise en compte du goal-average particulier (la différence de buts) dans les matches qui les ont opposés.

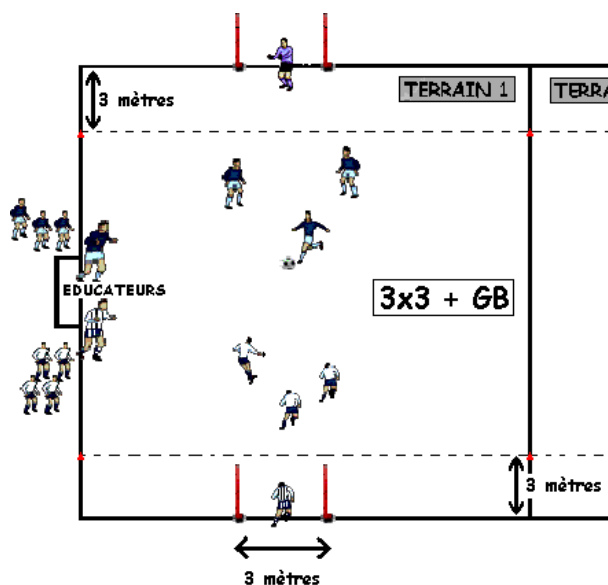
- En cas de nouvelle égalité, sera pris en compte le goal-average général des équipes ex-æquo.
- Toujours en cas d'égalité, il sera tenu compte de la meilleure attaque.
- Enfin, en dernier ressort le tirage au sort départagera les équipes ex-æquo.

DISPOSITION PARTICULIERE POUR LE FUTSAL FEMININ

Seules les équipes engagées en championnat féminin extérieur sont autorisées à participer aux rencontres futsal féminines avec leurs joueuses régulièrement qualifiées pour leurs compétitions départementales et/ou régionales libres.

Tout souhait d'inscription d'un club n'ayant pas d'équipe engagée en championnat féminin de la catégorie devra faire l'objet d'une demande à la commission des compétitions compétente.

**LES POINTS-CLES DU REGLEMENT FUTSAL CHEZ LES PITCHOUNES,
DEBUTANTS ET PITCHOUNETTES
3 contre 3 + Gardien(ne)s de but**



Terrain

Le demi-terrain de handball.

Joueur(se)s

3 Joueur(se)s de champ + 1 gardien(ne) de but

Nombre de remplaçant(e)s illimité - remplacements volants (une tape à la main au niveau de l'éducateur/trice).

Pour pouvoir débiter une rencontre, chaque équipe doit présenter 4 joueur(se)s au moment du coup d'envoi.

Le port des protège-tibias est obligatoire.

Educateurs/trices

Ils doivent obligatoirement se placer de part et d'autre du but de handball, avec leurs remplaçant(e)s.

Pour des raisons de sécurité, il est vivement recommandé de se poster devant les poteaux du but de handball durant la rencontre.

But et surface du (de la) gardien(ne)

Piquets (constri-foot) espacés de 3m. Si pas de piquets disponibles, utiliser des grands cônes.

4 plots ou coupelles, placés chacun à 3m de chaque coin, sur la longueur du terrain, permettent, sans tracé particulier, de déterminer les surfaces de réparation. Dans cette zone seulement, le (la) gardien(ne) de but est autorisé(e) à jouer le ballon à la main.

Ballon

Ballon spécifique futsal n°3 ou ballon adapté (ex : n°4 moins gonflé).

Déroulement des parties (variable selon les plateaux)

Exemple chez les débutants :

- 2 poules de 4 équipes, chacune sur son demi-terrain.
- Durée du match : 10 minutes. Mise en place de 2 minutes entre chaque rencontre.

Fautes et incorrections

Idem football en plein air, sauf :

- Tacle et charge interdits (le (la) gardien(ne) de but est autorisé(e) a tacle dans sa propre surface de réparation, bien évidemment ce tacle devra être régulier).
- Tous les coups-francs sont directs - adversaire à 5m.
- Toute faute grave, à n'importe quel endroit du terrain, pourra être sanctionnée par un coup de pied de réparation. Le pénalty se tire à 6m du but, face au but, face au (à la) gardien(ne), sans mur.

Gardien(ne) de but

En cas de sortie de but, le (la) gardien(ne) de but devra remettre le ballon en jeu obligatoirement au pied. À 3m devant le but – adversaire à 5m.

Dans le jeu, toutes les relances du (dela) gardien(ne) doivent être effectuées à la main.

Le (la) gardien(ne) ne peut pas marquer directement de la main.

Dans toutes les situations, le (la) gardien(ne) de but pourra relancer directement dans le camp adverse.

Reprise du jeu

L'engagement se fait au milieu du terrain – adversaire à 3m.

Une rentrée de touche se fait au pied - ballon à l'arrêt sur la ligne de touche - je fais une passe à un(e) de mes partenaires ou je rentre en conduite de balle - adversaire à 5m - on ne peut pas marquer directement sur une touche.

Un coup de pied de coin se fait à l'intersection de la ligne de touche et de la ligne de but - au pied - adversaire à 5m.